

CFDT CFTC FO SPAC SPSCM SUD
(Représentant CGT excusé)

PROJET DE DEMENAGEMENT DE LA DGCIS A IVRY

Compte rendu de la Réunion Secrétariat Général- OS 2/03/2011

Les questions des O.S ont porté sur 3 points principaux :

- 1) l'aide à la mobilité qui serait apportée aux agents qui ne souhaitent pas être affectés à Ivry
- 2) les conditions d'accès au site d'Ivry
- 3) les conditions d'installation à Ivry

Sur ces 3 points, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes

Les agents de la DGCIS ne bénéficieront pas de priorité en termes de mobilité. Leurs candidatures seront examinées avec davantage d'intérêt à l'intérieur de la DGCIS et en dehors de la DGCIS aucun engagement n'a été pris par le Secrétariat Général du ministère.

Pour les questions personnelles, les agents devront prendre contact avec la mission d'écoute.

Transports :

La ligne 14 sera prolongée vers le Nord mais à un horizon éloigné (2020) ; des contacts ont été pris avec la RATP pour augmenter la fréquence des bus partant de la porte de Choisy ; une station Velib sera installée à proximité.

Le SG a demandé que 100 places de parking soient réservées à la DGCIS mais la répartition n'a pas encore été arrêtée (nota : la Douane a de fortes exigences ce qui risque de réduire la part allouée à la DGCIS. La possibilité d'une location de parkings à proximité est examinée).

Un recensement des agents ayant besoin de places de parking est en cours de réalisation.

15 emplacements de stationnement externe et un local à vélo sont prévus.

Une station Velib sera installée à proximité

Conditions d'installation et de travail :

440 agents seront affectés à Ivry et disposeront de 5340m², soit 12,3m² par agent.

287 à 290 agents seront affectés à Sieyes contre 276 actuellement.

Les chefs de services seront implantés sur le même site que leurs équipes

La DGCIS serait installée sur les 7 étages, façade Nord.

Le micro zoning doit être rendu avant le 15 avril et chaque service découpera la surface qui lui est allouée.

Le S.G. doit rencontrer les ergonomes dans la semaine du 7 mars

Les bureaux individuels sont prévus à partir du niveau chef de bureau.

Le S.G pense qu'il ne sera pas possible « d'échapper aux bureaux à 4 voire à 6 personnes » et confirme que le mobilier n'est pas encore commandé.

Des locaux syndicaux sont prévus ainsi qu'une salle de sport avec douches.

Pas de centre de reprographie sur place, et pas de bureaux de passage ni à Ivry ni à Chevaleret (pas de place prévue à cet effet).

L'implantation à Sièyes se fera sans bouger de cloisons. Les agents du SCD devront utiliser les espaces laissés vacants par les services partants.

Il n'y aura pas de crèche sur le site mais il sera demandé que des places soient réservées dans les crèches municipales.

Logement : des dispositions seront prises pour faciliter l'accès des agents aux logements sociaux de la zone.

Pour l'action sociale, les agents affectés à Ivry relèveront du Val de Marne, les autres relevant de Paris.

En matière de temps de travail, aucune prise en compte du surcroît de temps de transport n'est prévue.

Le SG a refusé toute modification des modalités de l'ARTT au sein de la DGCIS

Les agents pourront seulement changer de binôme et demander le recours au télé travail dans les conditions déjà d'application dans la direction (le SG prend notamment en compte le temps effectif passé dans les locaux de la DGCIS et les spécificités du poste).

Pour les agents en formation durant la pause méridienne, aucune proposition n'a encore été élaborée.

Il n'est pas pour le moment prévu d'augmenter le nombre des blackberries ou téléphones portables mis à la disposition des agents.

L'ensemble des OS :

- a déploré la dégradation des conditions de transport et de travail et l'absence de contreparties tant en termes financiers qu'en termes de temps et d'organisation de travail
- a demandé qu'une évaluation de la variation du temps de transport des agents affectés à Ivry soit réalisée par le SG
- qu'une information soit très rapidement faite auprès des agents sur les décisions déjà arrêtées.

Le SG de la DGCIS a indiqué que certains éléments, qui sont cependant très structurants, ne sont pas de son ressort (nombre de m² total attribué à la DGCIS en particulier). Le GT du ministère qui réunira les OS le 17 mars pour traiter le problème du déménagement sera l'occasion d'exposer les revendications syndicales au niveau indiqué comme celui pertinent pour les négociations.

Le SG de la DGCIS réunira les OS de la direction avant le 15 avril.